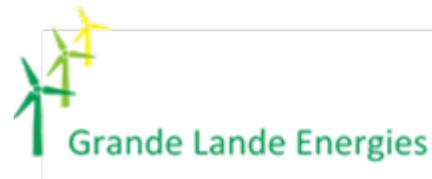


Courantporteur

**BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE
CONSULTATION PUBLIQUE REALISEE
DU 18 JUIN AU 16 JUILLET 2017**



28 JUILLET 2017



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
L'ETUDE PORTE À PORTE : UN DISPOSITIF PARTICIPATIF	3
Méthodologie de la démarche	3
conclusions du porte à porte	3
LA CONSULTATION NUMÉRIQUE ET PHYSIQUE : UN DISPOSITIF MULTIFORME D'INFORMATION ET D'EXPRESSION DU PUBLIC	5
Les objectifs de la consultation	5
Format du dispositif	5
Périmètre et lieux de la participation	5
La communication de la démarche	6
L'information sur le projet.....	7
Les différents supports d'expression	8
BILAN DE LA CONSULTATION	10
La mobilisation du public	10
Des contributions sur tous les supports mis à disposition	10

Une fréquentation numérique qui dépasse en nombre les avis exprimés.....11

Un taux de participation qui suggère à la fois un faible enjeu pour les populations et une réserve vis-à-vis des démarches de concertation 12 |

Décryptage des contributions 13

Les favorables au projet : ou l'expression d'une forte adhésion motivée pour diverses raisons 14 |

Des oppositions au projet manifestes issues des communes d'implantation et d'ailleurs..... 16 |

Des participants hostiles à l'éolien sans positionnement sur le projet, tandis que d'autres formulent des interrogations 17 |

CONCLUSION 19

Les enseignements de la démarche 19

RECOMMANDATIONS 20

ANNEXES 22

1. Annonce Presse 22

2. Affichage public 22

3. Aperçu du site Internet 23

4. Courrier du développeur 24

INTRODUCTION

A la demande de la société Grande Lande Energies, la société Courant Porteur a été sollicitée pour concevoir et mettre en œuvre un dispositif de concertation qui vienne compléter les démarches d'information et de concertation menées par le développeur depuis le début de la conception du projet de parc éolien « La Grande Lande », en développement sur les communes de La Selle Craonnaise et de Saint-Michel-de-la-Roë.

Issu de la volonté des élus locaux de développer le potentiel éolien de leur territoire, le projet « La Grande Lande », en développement depuis 2007, avait fait l'objet de plusieurs démarches d'information et de concertation à destination des élus locaux, de l'administration, des populations locales et d'acteurs spécifiques tels que les gestionnaires de la Base de Loisirs de la Rincerie.

Des rencontres, des réunions de travail, des présentations publiques, des réunions et campagnes d'information, des permanences publiques et des portes ouvertes ont été organisées pour présenter le projet et informer sur son évolution.

Par ailleurs, l'association « Bien vivre à la Rincerie » a été conviée à participer à la réflexion sur le choix des points de vue pour l'élaboration des photomontages.

C'est après ces initiatives que Courant Porteur est sollicité par le développeur avec l'objectif de l'accompagner dans la mise en place d'un dispositif permettant la participation de tous et la poursuite de la concertation engagée.

La société Courant Porteur accompagne en effet depuis 2010 les porteurs de projets d'énergies renouvelables, publics et privés, dans leurs démarches de concertation et de participation des publics. Formée à l'ingénierie de la concertation, l'équipe de Courant Porteur travaille dans le respect de la réglementation en la matière et bénéficie d'une expérience dans l'organisation de débats publics au sein de la Commission Nationale de Débat Public (CNDP). Sa directrice compose par ailleurs le groupe des Garants Historiques de la concertation nommés par la CNDP.

Pour concevoir un dispositif de concertation adapté au projet de parc éolien « La Grande Lande », Courant Porteur a tenu compte des actions d'information et de concertation entreprises, du contexte local du projet et de la volonté de dialogue des publics concernés.

Ainsi, une première démarche avait pour objectif de comprendre les besoins d'information et les attentes en matière de concertation des populations locales pour, dans un second temps, répondre aux demandes de participation formulées et s'assurer que toute la population serait informée, conviée, accueillie et écoutée dans le cadre de cette deuxième phase de concertation engagée.

Concevoir un dispositif où la participation du plus grand nombre serait possible, était une condition. En effet, il était nécessaire d'offrir un espace plus large et plus accessible à tous ceux qui, concernés par le projet, n'avaient pas trouvé dans les formes habituelles d'information et de concertation, un espace adapté à leur besoin d'information et à leur mode d'expression.

Ainsi, Courant Porteur a d'abord procédé à la mise en place d'une étude « porte à porte » dont les conclusions ont donné

lieu à la mise en place d'une consultation publique multiforme.

Courant Porteur s'est attaché ensuite à :

- Définir les modalités des dispositifs
- Déterminer le périmètre de la participation
- Mettre en place les dispositifs choisis
- Élaborer les outils de communication afférents
- Évaluer les démarches engagées

La démarche « porte à porte » s'est déroulée entre Janvier et Février 2017 et avait pour objectif d'identifier les attentes des riverains en matière d'information et de concertation. Les conclusions ayant montré clairement que les dispositifs classiques de participation (réunions publiques) pouvaient compromettre la libre expression des opinions, un dispositif consultatif différent et à la fois numérique et physique, a été conçu pour permettre une large participation.

Conscients également que la connaissance du projet est essentielle à une réelle participation du public, nous avons défini un dispositif qui permette à la fois la participation de tous et l'accès à une information claire et précise sur le projet et son stade d'avancement.

Suite à la prise en compte de tous ces paramètres, une période de participation a donc été ouverte du 18 Juin au 16 Juillet 2017, pour offrir un temps large à la participation (1 mois), et dans des formats adaptés aux différents publics (en ligne, en mairie et par courrier) dans l'objectif de permettre aux participants d'exprimer leurs avis sur le projet de parc éolien en développement sur leur territoire.

Les dispositifs mis en place, les enseignements de l'étude « porte à porte » et de la consultation publique sont exposés en détail dans ce rapport ainsi que les réflexions suscitées par les avis émis par les participants.

Ce document fait état :

- D'une description des dispositifs de participation et de consultation du public ;
- D'une analyse de la participation ;
- D'une conclusion générale ;
- D'une note de recommandations.

L'ETUDE PORTE À PORTE : UN DISPOSITIF PARTICIPATIF

Cette étude avait pour objectif d'identifier les attentes du public en matière de concertation et d'information sur le projet de parc éolien « La Grande Lande ».

MÉTHODOLOGIE DE LA DÉMARCHÉ

Réalisée au premier trimestre 2017, auprès des riverains du projet, l'étude a été menée sur le périmètre de l'étude d'impact du parc éolien « La Grande Lande » : habitations situées dans un rayon d'environ 1400 m du projet dans les communes de La Selle Craonnaise, de Saint-Michel-de-la-Roë, de La Roë, de Ballots et de Saint-Aignan-sur-Roë.

A l'aide d'un questionnaire proposant aux répondants des questions fermées avec commentaires pour permettre l'expression directe des participants, les interviewés pouvaient faire état de leurs connaissances du projet, de leur avis sur ce dernier et de leurs attentes en matière de concertation et d'information pour la suite.

Les personnes qui ont exprimé dans les démarches de concertation précédentes le souhait d'être associées aux actions d'information futures et celles qui nous ont été suggérées par les personnes rencontrées ont également été interviewées.

Le porte à porte s'est déroulé en 2 phases :

- Une phase terrain pendant laquelle les personnes ont été rencontrées (du 25 Janvier au 3 Février) et relancées (du 28 Janvier au 20 Février).

- Une phase d'analyse et de rédaction des conclusions (du 20 Mars au 20 Avril).

L'analyse des questionnaires s'est basée à la fois sur des données quantitatives fournies par les réponses fermées et des données qualitatives extraites des commentaires des participants. Un rapport muni d'éléments de recommandations sur le dispositif de concertation à mettre en place a été remis au développeur fin Avril 2017.

CONCLUSIONS DU PORTE À PORTE

Dans l'ensemble, les personnes interrogées ont manifesté une satisfaction face à la démarche. Le projet étant connu par 80% des riverains rencontrés, l'étude leur a permis de s'exprimer sur le sujet, de se sentir écoutés, de discuter des craintes et des attentes.

Parmi les personnes (26%) qui craignent un impact « Négatif » du projet « La Grande Lande », 21% souhaite toutefois obtenir des informations supplémentaires sur ce dernier et ses impacts. La posture d'opposition semble, dans ce sens, davantage motivée par la prudence que par l'hostilité à l'éolien ou au projet « La Grande Lande ».

Le manque d'information rigoureuse sur l'énergie éolienne et sur ses impacts pourrait expliquer ces positions. En effet, certains avouent attendre d'en savoir plus sur les nuisances voire l'implantation du projet pour se prononcer et agir aussi en conséquence.

Contrastant avec les personnes qui craignent un impact « Négatif », un nombre sensiblement plus important (28%) de personnes interrogées estime que le projet de parc éolien « La Grande Lande » aura un impact « Neutre » sur le territoire. Globalement, cette typologie considère que le

projet est positif pour le budget de la commune et parce qu'il s'agit d'une énergie renouvelable mais les « Neutres » redoutent les impacts négatifs du projet (impact sonore, visuel et sur la santé) qu'ils avouent cependant mal connaître.

Parmi cette typologie, un nombre important ne souhaite pas recevoir des informations supplémentaires sur le projet laissant penser qu'ils ne se sentent pas concernés par les craintes suscitées chez certains par le projet.

Le projet « La Grande Lande » est perçu comme « Positif » pour le territoire et ses habitants pour 27% des personnes rencontrées parmi lesquelles 18% souhaitent s'informer davantage et 13% s'intéressent au financement participatif des parcs éoliens.

Au total, il convient de souligner que 55% des répondants considèrent que le projet aura un impact « Positif » ou « Neutre » contre un peu plus de 30% qui craint ses impacts sur la santé humaine et animale ou qui avouent ne pas savoir si de tels nuisances sont à redouter.

Avec un taux de participation de 68%, soit 90 riverains sur 133 échantillonnés, l'intérêt local pour le projet peut être considéré comme réel. Ce constat est conforté par le nombre important de personnes (environ 50%) qui souhaitent recevoir davantage d'informations sur le parc éolien en développement mais aussi par la composition de ce groupe : tant les personnes qui se disent opposées au projet que les personnes favorables ou sans opinion souhaitent des informations supplémentaires.

Toutefois, la crainte d'être impliqués à leur insu dans un conflit local alimenté par des opposants jugés virulents semble dissuader les personnes intéressées, de participer à

toute discussion sur le parc éolien « La Grande Lande ». Cela expliquerait la large majorité de riverains (62%) qui ne souhaite pas participer aux démarches de concertation qui seraient mises en place et encore moins si elles ont la forme de réunions publiques : « à la dernière réunion – raconte un riverain - à La Selle Craonnaise, il n'y avait que des opposants et la police ! ».

Cette absence d'intérêt pour la concertation à venir contraste particulièrement avec le nombre important de riverains qui souhaitent bénéficier d'une information supplémentaire sur le projet.

C'est pourquoi, et dans l'objectif de répondre au besoin d'information de la population, Courant Porteur a recommandé :

- La mise en place d'une « lettre d'information » pour informer en toute transparence la population sur les avancées du projet et ses impacts tant pour la santé humaine qu'animale.
- La création d'outils numériques permettant aux participants d'avoir accès à l'information sur le projet voire de poser leurs questions en dehors des réunions et permanence publiques, largement décriées par les participants.
- L'organisation de réunions de travail avec les acteurs du territoire (élus, responsables de la Base de Loisirs de la Rincerie) pour étudier ensemble les synergies possibles entre le parc éolien et les projets du territoire.
- L'organisation d'une consultation publique plus large dans l'objectif de permettre la participation de l'ensemble de la population.

LA CONSULTATION NUMÉRIQUE ET PHYSIQUE : UN DISPOSITIF MULTIFORME D'INFORMATION ET D'EXPRESSION DU PUBLIC

LES OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

Après les échanges directs avec la population et les rencontres réalisées, des outils nouveaux permettant de recueillir les avis du plus grand nombre étaient nécessaires. Le dispositif de concertation préalable devait prendre en compte les attentes exprimées par la population pendant l'étude porte à porte et offrir le même accès à l'information et à la participation à tous les habitants. La consultation mise en place avait ainsi pour objectif :

- D'informer de l'avancée du projet en renforçant sa lisibilité et sa visibilité grâce à une information claire, détaillée et accessible à tous.
- De donner la possibilité aux habitants de La Selle Craonnaise et de Saint-Michel-de-la-Roë d'exprimer un avis sur le projet en développement sur leurs communes d'habitation.

Format du dispositif

Après les échanges engagés et les rencontres réalisées, le recours à un dispositif différent des réunions publiques et des permanences, permettant l'expression publique et confidentielle des opinions, a été privilégié.

Trois modes de consultation ont été retenus :

- Le mode numérique : un site Internet informatif et participatif.
- Le mode physique : un cahier de recueil des avis mis à disposition des publics dans les lieux de la participation.
- L'envoi de courrier : une adresse postale offrant la possibilité d'envoyer des courriers mise à la disposition des participants.

Périmètre et lieux de la participation

Après avoir permis aux riverains du projet habitant les 5 communes concernées par l'étude d'impact de s'exprimer librement sur ce dernier, il était nécessaire de permettre l'accès à l'information et la participation de tous les habitants des communes concernées directement par l'implantation du projet.

Ainsi, les communes de La Selle Craonnaise et de Saint-Michel-de-la-Roë ont été privilégiées pour définir le périmètre de la participation. Toutefois, la démarche de concertation restait ouverte à tous les publics grâce aux autres modes de participation définis. Le site Internet du projet et la boîte postale mise en place pour la consultation offraient en effet la possibilité à toute personne intéressée, d'exprimer un avis ou de formuler une question sur le projet.

La démarche s'inscrivant pleinement dans les principes démocratiques, les mairies des deux communes concernées directement par le projet ont constitué les lieux propices à la mise en place du dossier de consultation du projet et des cahiers de recueil d'avis.

Fréquentés régulièrement par les habitants du territoire, ces établissements publics ont été identifiés comme des espaces qui facilitent l'accès à l'information et à la participation puisqu'il est possible, pour les habitants, lors d'un passage en mairie, de s'informer sur la consultation en cours et de participer à la démarche.

La communication de la démarche

Dans l'objectif d'informer le public de l'ouverture d'une période de consultation mais aussi de faciliter l'accès à cette information, plusieurs moyens de communication ont été définis : annonce dans la presse et les sites Internet des mairies, affichage public, mailing, etc.

Annonce dans la presse locale

La publication d'une annonce, dans le journal *Le Haut Anjou*, informant sur l'ouverture de la période participative, sur les lieux et horaires de la participation et donnant les adresses postale et Internet sur lesquelles il était possible d'envoyer un avis sur le projet, a eu lieu pendant l'ouverture de la participation.

Afin de toucher les populations concernées directement par le projet, la publication est parue dans l'édition « Craon et ses environs ». (Annexe 1)

Information sur les sites Internet des mairies

A La Selle Craonnaise et à Saint-Michel-de-la-Roë, les informations relatives aux concertations mises en place ont été publiées sur les sites Internet des communes. Par cette

voie, les habitants ont pu également prendre connaissance de la mise en place de l'étude « porte à porte » et de la « consultation publique ».

Affichage public



Des affiches (5) au format A3, informant sur les modalités précises de la participation, ont été imprimées et diffusées dans les mairies de La Selle Craonnaise et de Saint-Michel-de-la-Roë. (Annexe 2)

Compte tenu de la faible participation pendant les premiers jours de la consultation et après discussion

avec les élus des communes concernées, une prolongation de la démarche de 15 jours (jusqu'au 16 Juillet) a été décidée.

De nouvelles affiches (6) annonçant la prolongation de la participation ont été éditées et diffusées dans les mairies des communes concernées par la consultation et l'implantation du projet.



Mailing

Des courriels ont été envoyés aux acteurs du territoire (élus municipaux, communautaires, services de l'État) dans l'objectif de les informer de la mise en place d'une consultation publique.

Les personnes souhaitant être informées des avancées du projet et ayant laissé leurs coordonnées lors de rencontres précédentes ont également bénéficié de cette démarche d'information.

Envoi d'une lettre d'information sur la concertation

Sur les 5 communes ayant participé au dispositif « porte à porte » la distribution d'une lettre d'information dans les boîtes aux lettres des habitants a été mise en place en Mai 2017. L'objectif était d'informer l'ensemble de la population des démarches de concertation réalisées et de celles à venir. Les informations afférentes à l'ouverture de la période consultative n'étant pas encore connues à cette occasion, les modalités de participation ne figurent donc pas dans la lettre diffusée.

Environ 3000 lettres d'information sur le projet et la concertation ont été distribuées dans les communes de La Selle Craonnaise, de Saint-Michel-de-la-Roë, de La Roë, de Ballots et de Saint-Aignan-sur-Roë.

L'information sur le projet

Dans l'objectif d'apporter aux habitants l'information la plus complète sur le projet et de leur donner la possibilité d'exprimer leur avis en parfaite connaissance, un « Dossier

de consultation du projet » de 54 pages dont 14 pages de photomontages retraçant les nombreuses études réalisées et les démarches entreprises, a été élaboré et mis à la disposition du public.



Des adresses de sites Internet offraient la possibilité d'en savoir plus sur l'éolien à la fois sur les sites officiels (Ministère de l'Environnement, ADEME, DREAL Pays de la Loire, RTE France, etc.) ainsi que sur les sites

spécialisés sur l'énergie éolienne et les énergies renouvelables mais également sur les équipes et les partenaires du projet.

Le « Dossier de consultation du projet » était accessible en support papier grand format (A3) pour tous ceux qui souhaitaient le consulter dans les mairies de La Selle Craonnaise et de Saint-Michel-de-la-Roë.

Une version numérique était disponible en ligne sur le site Internet du projet. Le poids et le format du document avaient été conçus pour permettre une consultation facile pendant la navigation et un téléchargement simple et rapide pour tout type de connexion.

Les différents supports d'expression

Le mode numérique : Site Internet participatif

Un site participatif et de présentation du projet a été mis en ligne à l'adresse <http://parc-eolien-la-grande-lande.info> dès l'ouverture de la période de participation, soit le 18 Juin 2017. (Annexe 3)

Une page « *Actualités* » avait pour vocation de renseigner les internautes sur la démarche mise en place et les modalités de la participation. On pouvait trouver l'historique du projet, ses caractéristiques, les cartes et photomontages réalisés dans les pages « *Le projet en bref* » et « *Le projet en images* ».

Les informations sur le porteur du projet, ses partenaires et prestataires étaient accessibles depuis la page « *Vos interlocuteurs* » ; et la page « *Participez* » avait été conçue uniquement pour permettre la participation des habitants.

Un formulaire en ligne (accessible depuis toutes les pages du Site et activé le samedi 17 Juin à minuit et désactivé le dimanche 16 Juillet à minuit) permettait de déposer un commentaire qui, pour faciliter la libre expression des opinions et éviter les jugements, n'était pas rendu public. Toutefois, un mail de confirmation était envoyé aux participants attestant de la bonne réception du message déposé et de son traitement.¹

Enfin, une page « *Liens* » offrait la possibilité aux participants de trouver davantage d'information sur l'énergie en général, l'éolien, le cadre réglementaire qui

régit le développement d'un projet, les sites officiels comme le Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer, l'ADEME, le SER, etc.

Par ailleurs, le « Dossier de consultation du projet » était téléchargeable depuis toutes les pages du site et avait été conçu pour permettre, quelle que soit la connexion Internet, un téléchargement facile et rapide.

En outre, le site a été conçu pour rester en ligne et servir de support d'information à la population jusqu'à la finalisation du projet.

Le mode physique : Cahiers de recueil des avis

Des cahiers de recueil des avis conçus pour permettre à la fois une manipulation simple (feuilles A4 numérotées et reliées entre elles par une spirale) et un espace dédié aux commentaires du plus grand nombre (40 pages comprenant 3 encadrés chacune prévus pour des commentaires larges) ont été mis à la disposition du public pour recueillir leurs avis dès l'ouverture, et jusqu'à la fermeture, de la période participative.



¹ Étant donné le recours au stockage des données et coordonnées personnelles, une démarche auprès de la CNIL a été effectuée.

Ces cahiers étaient disponibles dans les mairies de La Selle Craonnaise et de Saint-Michel-de-la-Roë.

En libre accès, les participants à la démarche pouvaient y déposer leurs commentaires aux jours et heures d'ouverture au public des établissements publics, pendant toute la période participative.

L'adresse postale

Enfin, toujours dans l'objectif de permettre la participation du plus grand nombre, une adresse postale (Courant Porteur – BP 89 – 75921 – Paris PDC) permettait l'envoi d'un courrier à tous ceux pour qui l'usage d'Internet ou les déplacements ne sont pas une habitude.

BILAN DE LA CONSULTATION

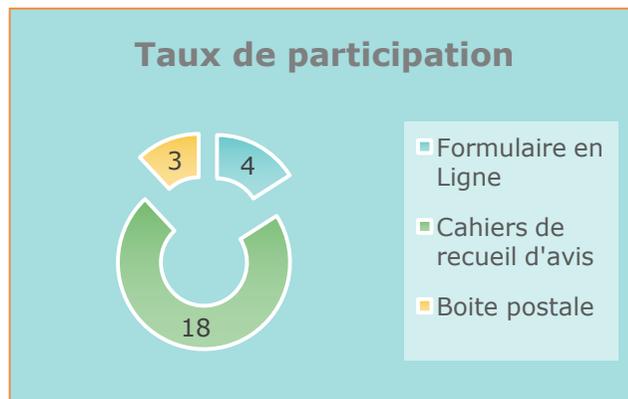
La mobilisation des citoyens, des associations et des populations des communes concernées par l'implantation du projet « La Grande Lande » pendant la démarche participative révèle à la fois l'intérêt chez certains pour le parc éolien et la réserve, pour d'autres, vis-à-vis des démarches de concertation.

Un bilan quantitatif des contributions est proposé ci-après, suivi d'un décryptage des participations et d'une analyse qualitative.

LA MOBILISATION DU PUBLIC

Des contributions sur tous les supports mis à disposition

Au total 25 contributions nous sont parvenues, tous supports confondus, en 1 mois de participation.



Par rigueur méthodologique et pour bien prendre en compte les différentes expressions du public, nous avons fait le choix de comptabiliser un avis par contributeur. Ainsi, les commentaires déposés sur plusieurs supports à la fois (site Internet, cahiers de recueil, courrier) et émanant d'une même personne n'ont pas été comptabilisés deux fois.

Le nombre réel de messages pris en compte dans l'analyse des contributions s'élève ainsi à 22 avis.

Si l'usage du courrier postal (3 contributions) et du formulaire en ligne (4 commentaires envoyés) a été réduit, les cahiers de recueil d'avis ont été privilégiés par les participants (18 avis).

Une première analyse des résultats montre que la population s'est mobilisée dans les 2 communes concernées par la démarche et l'implantation du projet. Si la participation semble modeste au regard du nombre d'avis formulés, elle l'est moins si l'on tient compte de la crainte exprimée par les riverains du projet lors de la première démarche participative (« porte à porte »).

La peur d'être impliqués dans un conflit local alimenté, d'après les riverains, par certains opposants, pourrait avoir dissuadé certaines personnes de participer à la démarche de concertation mises en place : « *A la campagne, - affirmaient des riverains - les gens ne disent pas trop ce qu'ils pensent et ne veulent pas d'histoires ni se froisser* ».

Par ailleurs, un courrier rédigé par le porteur du projet (Annexe 4) nous faisant part de ses échanges avec des acteurs locaux pendant la période de concertation donne un aperçu de l'esprit de ces acteurs face à la démarche : « *tous avaient connaissance de la démarche en cours et étaient satisfaits de la mise en place de cette période de*

consultation. La majorité avait d'ailleurs consulté le dossier de présentation du projet en mairie ou sur le site Internet. Par contre aucun d'entre eux n'avait donné son avis sur le projet et seuls quelques-uns comptaient le faire. Ainsi, voilà le type de retour que nous avons eu : « je suis pour le projet alors je n'irai pas faire de remarques » ou « si j'avais un reproche à faire au dossier je m'exprimerais, mais là je n'ai rien à dire ». Pour ces personnes, une non-participation est en réalité l'expression d'un avis neutre ou favorable ».

Il semblerait donc que si la question en débat n'est pas ressentie comme problématique ou comme un enjeu, l'intérêt à se mobiliser devient difficile à évaluer pour une partie des personnes invitées à participer.

Une fréquentation numérique qui dépasse en nombre les avis exprimés

Les données statistiques de suivi sur le site Internet nous ont permis de constater que, dès le premier jour d'ouverture et tout au long de la période de participation, les citoyens se

sont rendus sur le site pour prendre connaissance de la démarche et du projet et/ou pour s'informer et participer en postant un commentaire.

Ainsi, 64 visites d'une durée moyenne de 4 minutes ont été

enregistrées. 243 pages ont été vues et le « Dossier de consultation du projet » a été téléchargé à 26 reprises.

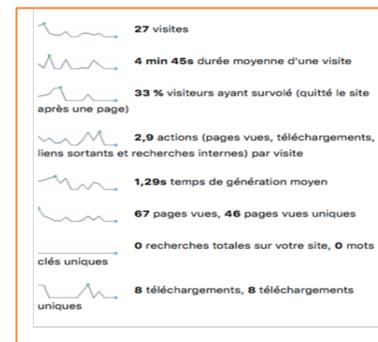
Le document étant prévu pour être facilement transférable par courrier électronique, il est possible de penser que d'autres personnes ont pris connaissance du projet et de la démarche par le biais du « Dossier de consultation du Projet » (échange par email, impressions, transferts, etc.) sans que l'on puisse en vérifier le nombre.

Les moments forts de fréquentation n'étant pas assez significatifs, il est possible de dire que la fréquentation du site a été constante pendant les jours ouverts à la participation du public.

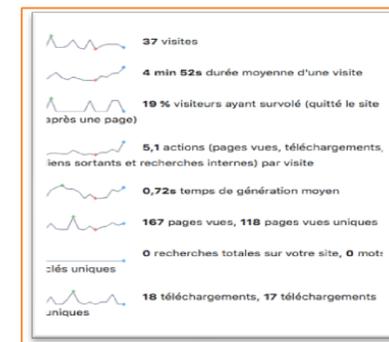
Toutefois, il convient de souligner que la période de prolongation de la concertation a connu une augmentation du nombre de visites. C'est aussi pendant cette période que le nombre de téléchargements du document d'information sur le projet mis à la disposition du public a connu une hausse.



Fréquentation du 18 Juin au 2 Juillet



Fréquentation du 2 au 16 Juillet



Il est important de souligner que si toutes les pages du site Internet ont été visitées, certaines ont retenu davantage l'attention des internautes.

Ainsi, la page « Photomontages » et « Le projet en bref » ont connu respectivement 60 et 21 vues contre 8 vues pour la page « Pour en savoir plus » et 13 vues pour « La carte du projet ».

Cependant, si la page « Vos interlocuteurs » a connu un nombre de visites relativement bas (17 vues), le temps consacré à cette visite est supérieur (57s) à celui consacré à la découverte des autres pages comme « Pour en savoir plus » (25s) ou « La carte du projet » (40s).

Pages					
URL DE LA PAGE ▼	VUES	VUES UNIQUES	Taux DE REBOND	TEMPS MOYEN SUR LA PAGE	Taux DE SORTIE
vos-interlocuteurs	17	12	0 %	00:00:52	17 %
pour-en-savoir-plus	8	7	0 %	00:00:25	29 %
photomontages	60	38	100 %	00:00:36	16 %
participez	20	16	0 %	00:01:07	38 %
le-projet-en-bref	21	19	100 %	00:01:43	37 %
carte-du-projet	13	12	0 %	00:00:40	0 %

Seule la durée de la visite de la page « Le projet en bref » enregistre un temps largement supérieur (1m43s) au temps consacré aux autres pages. Toutefois, la page « Participez » attire également l'attention des visiteurs qui s'attardent au-delà de la minute lorsqu'ils sont dessus (1m7s).

Enfin, c'est aussi la page « Participez » qui enregistre le taux de sortie le plus important (38%).

Le taux de rebond est un indicateur qui mesure le pourcentage de personnes qui ont quitté le site après avoir consulté une page. Si un taux de rebond élevé peut signifier un manque d'intérêt pour le site en général, il signifie également que les visiteurs ont trouvé simplement l'information attendue et n'ont plus le besoin de naviguer.

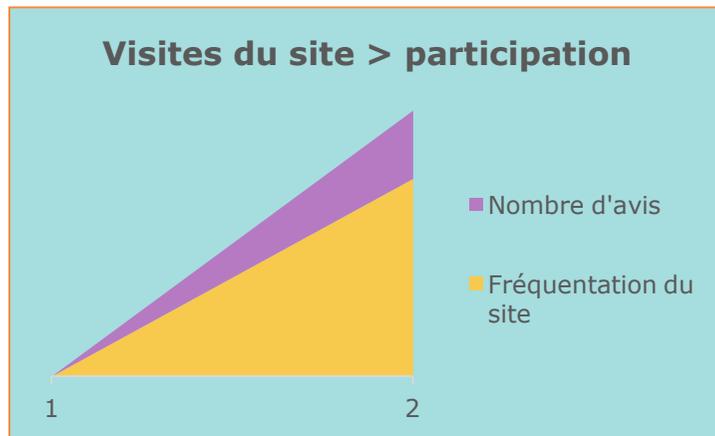
Les taux de rebond les plus importants enregistrés par le site Internet du projet de parc éolien « La Grande Lande » concernent les pages « Le projet en bref » et « Photomontages ». Deux pages dédiées exclusivement à fournir des informations sur le projet et qui semblent avoir donné satisfaction aux visiteurs qui les ont d'ailleurs largement consultées.

Un taux de participation qui suggère à la fois un faible enjeu pour les populations et une réserve vis-à-vis des démarches de concertation

Au regard de ces données, le taux de participation des habitants des territoires concernés par la démarche et par l'implantation du projet peut alors être analysé sous des aspects relevant notamment d'une bonne compréhension du projet pour certains, et/ou pour d'autres, d'un manque d'intérêt et d'une crainte de s'exposer à un conflit les dissuadant de s'exprimer.

Toutefois, il est également possible de penser que les multiples démarches d'information et de concertation organisées tout le long du développement du projet ont été perçues comme suffisantes pour une partie de la population. Dans cette logique, une nouvelle démarche pour informer et faire participer ne suscite plus de réaction chez un public qui

semble déléguer à l'autorité publique la représentation de l'intérêt général et trouve légitime son rôle décisionnaire.



De plus, les problèmes d'environnement et d'énergie sont transfrontaliers voire globaux et la capacité propre à chaque citoyen d'appréhender par lui-même sa situation et ses intérêts, mais aussi celle et ceux d'autrui, est difficile à exercer dans ces domaines.

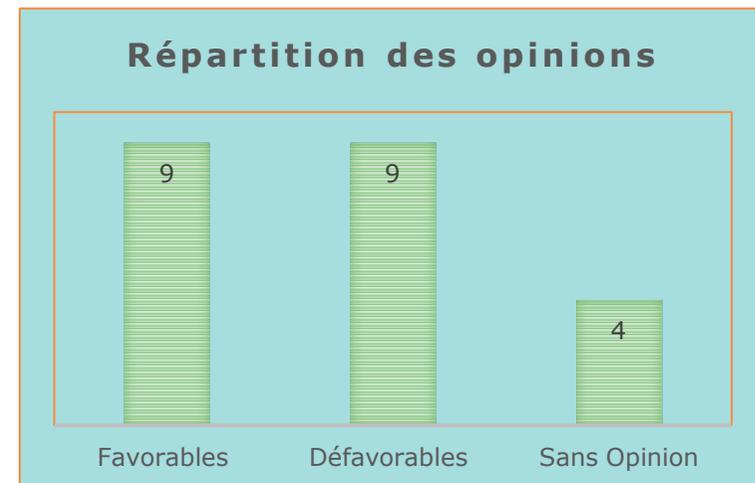
Ce manque apparent d'expérience à la participation peut aussi avoir joué un rôle dans le taux de participation du public tout comme la volonté de ne pas donner à connaître sa position.

DECRYPTAGE DES CONTRIBUTIONS

Les avis recueillis ont fait l'objet d'une classification issue de la nature des commentaires et des motivations de la participation. Les messages ont tous été retranscrits dans leur intégralité, sans modification du style de rédaction.

Parmi les messages exprimés, 3 types de position ont été identifiés :

- « Les favorables » au projet de parc éolien « La Grande Lande » ;
- « Les défavorables » à éolien sans distinction de projet ni de territoire et défavorables au projet de parc éolien « La Grande Lande » ;
- « Les sans opinion » sur le projet de parc éolien « La Grande Lande » qui formulent néanmoins une question ou un commentaire.



Les favorables au projet : ou l'expression d'une forte adhésion motivée pour diverses raisons

Plusieurs raisons motivent les positionnements favorables des participants qui expriment dans tous les cas un fort soutien au projet de parc éolien « La Grande Lande ». Les participants des communes d'implantation des éoliennes acceptent le projet tel qu'il leur est présenté, trouvant qu'il s'agit d'un projet d'avenir.

Une famille habitant une des communes d'implantation du parc éolien fait part de son soutien au projet en ces termes : « *Nous sommes très concernés par le projet éolien de La Grande Lande et à plusieurs titres : GEOGRAPHIQUEMENT, notre ferme se situe à 900 mètres des éoliennes. Nous y vivons depuis 40 ANS. C'est un choix de vie : Nous avons mesuré pleinement les avantages et les inconvénients de vivre à la campagne. Nous les assumons TOUS pleinement. Mais nous ne donnerons de leçon à personne...*

En tant que CITOYENS, nous sommes encore plus concernés : nous voulons accompagner positivement les décisions qu'imposent le réchauffement climatique, la gestion des énergies, en abandonnant progressivement les énergies fossiles au profit des énergies renouvelables (vent - soleil). Accompagner positivement ce n'est pas seulement dire "Bravo mais pas chez nous".

Nous avons pris connaissance du dossier très bien documenté. Les aspects techniques, environnementaux et économiques du projet La Grande Lande nous conviennent.

Nous savons très bien que nous serons amenés à ressentir des inconvénients (que nous considérons comme mineurs et gérables) lors de la réalisation et de l'exploitation de ce projet. Mais ils sont faibles au regard des avantages d'une

démarche qui vise à préserver notre planète pour les générations futures. Nous serons toujours présents pour accompagner, en restant vigilants et en recherchant l'information, la connaissance et en fuyant la critique systématique et dogmatique.

Nous donnons un avis FAVORABLE à ce projet ».

Ce soutien conscient et affirmé est également exprimé par une personne riveraine du projet qui déclare : « *Parents de quatre enfants et de plusieurs petits enfants, j'ai à cœur de laisser à ma descendance une planète la plus propre possible.*

Il faut savoir ce que l'on veut ! L'éolien me semble une réponse appropriée à ce postulat. Les nuisances visuelles évoquées ne me semblent pas rédhibitoires à ce projet. Lorsque les lignes électriques et téléphoniques ont envahi le paysage, et il y a de cela des décennies, peu de personnes ont crié au scandale. C'était le progrès et cela apportait un bien être pour la vie quotidienne. Pourquoi ne pas considérer l'éolien comme un progrès nécessaire ? On s'habitue à tout et personnellement, je préfère avancer que reculer ! ».

Le souhait de voir le projet aboutir se manifeste également chez les personnes qui ont une connaissance des enjeux énergétiques et environnementaux. Ainsi, le président du Groupe d'Action Locale Sud Mayenne (GAL Sud Mayenne) s'est exprimé en faveur du projet en mettant en objet de son message : « *Soutien production électrique d'origine renouvelable : parc éolien La Grande Lande. De manière argumentée, cette association territoriale exprime les raisons qui la motivent à se prononcer en faveur du projet. Ainsi, « Le GAL Sud Mayenne réunissant les 3 communautés de communes du Sud Mayenne dont la Communauté de Communes du Pays de Craon, est engagé depuis 2010 dans*

une politique énergie-climat territoriale. Il a pour ambition la constitution d'un territoire à énergie positive en 2050, à savoir couvrir l'équivalent de nos besoins énergétiques par une production à partir de nos ressources locales. A ce titre, nous engageons ou accompagnons, outre des actions de maîtrise de la demande en énergie dans différents secteurs comme le bâtiment, les transports, l'agriculture, des actions en faveur du développement des énergies renouvelables tant notre territoire dispose de ressources : biomasse, soleil, vent.

Voilà pourquoi, en tant que président du GAL, je souhaite apporter mon soutien à ce nouveau projet de parc éolien sur notre territoire dès lors que le développeur a cherché à :

- associer les acteurs et citoyens,*
- prendre en compte tous les impacts environnementaux,*
- étudier les impacts sur la qualité de vie.*

Ces 8 éoliennes de 16 MW permettront ainsi une production locale d'électricité représentant les besoins en électricité des ¾ des foyers du Pays de Craon et contribueront à atteindre nos objectifs territoriaux de diversification énergétique et d'autonomie énergétique.

Par ce courrier de soutien, je vous encourage également à étudier l'appel à l'épargne citoyenne ou aux collectivités locales et notamment au travers d'une ouverture de votre capital. Je reste à votre disposition pour échanger lors d'une prochaine rencontre sur votre projet. Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées ».

Dans l'ensemble, les personnes favorables au projet estiment que les aspects positifs de l'éolien et du projet l'emportent sur les impacts négatifs ou les nuisances

redoutées. Un participant exprime clairement ce sentiment lorsqu'il souligne « *Quoi qu'en disent les détracteurs - plus nombreux à s'exprimer que les pro - l'éolien semble une des sources d'énergie les plus propres de l'avenir. La pollution visuelle ne semble pas non plus un inconvénient. Randonneur je suis et je me suis déjà habitué à celles qui existent dans les paysages que je visite ».*

Parmi les participants des communes concernées par l'implantation du projet, certains affirment « *Nous sommes favorable au projet éolien, c'est une énergie propre ».* Tandis que d'autres, plus laconiques, expriment tout simplement un « *Avis favorable ».*

Enfin, « *Élu et voisin des éoliennes - cette personne déclare - je suis favorable au projet. Le fait d'avoir un parc éolien près de ma maison ne me tracasse pas et me conforte dans le choix des énergies propres. La transition énergétique sans le nucléaire est souhaitable et si c'est près de chez moi j'accepte le cas et réfute toutes les peurs et les craintes véhiculées par les anti-éoliens. Des réunions d'information ont eu lieu (à la Selle et à St Michel) et elles ont démontré que le débat n'est pas possible avec ces gens. Une information a été faite auprès de tous les gens de La Selle Craonnaise par l'intermédiaire de bulletins. En conclusion, étant partisan des énergies renouvelables je veux bien chez moi et ne pas rejoindre ceux qui disent ou pensent « pas chez nous mais chez les autres ».*

Des oppositions au projet manifestes issues des communes d'implantation et d'ailleurs

S'agissant des personnes qui se disent défavorables au projet, il est intéressant de noter qu'elles se manifestent davantage sur les cahiers de recueil d'avis mis à la disposition du public dans les communes, alors que l'adhésion au projet l'emporte chez les participants qui se sont exprimés sur le site Internet du projet.

Concernant les avis d'opposition, un habitant estime que *« L'implantation de ce parc éolien va porter préjudice aux habitations situées à proximité et surtout une forte atteinte à la faune qui s'implante petit à petit. Bizarrement, on ne parle pas du parc à oiseaux de La Rincerie. Je suis tout à fait défavorable à ce projet »*.

Pour le président de l'Association Bien Vivre dans le Craonnais (ABVC) l'éolien *« est une énergie trop chère dont le surcoût est payé par tous les abonnés (TVA en plus) – à l'origine de – dévalorisation des petites communes et du bien immobilier. Pose des problèmes de santé humaine et animale. Paix sociale perturbée. Nombreuses habitations impactées entre les deux projets (voire les trois avec le projet de Fontain Couverte). La somme de 50 000 € pour le démantèlement sera insuffisante et le complément sera à la charge du propriétaire du terrain ou de la commune. Ressource très faibles pour la commune. L'avis défavorable du conseil municipal devrait être pris en considération. Demande : mise en place de ballons gonflables sur chaque emplacement d'éolienne pendant 2 jours et avec une bonne information de la population. Le ballon de la nacelle doit être représentatif de la nacelle (gros autobus). Le ballon du haut*

représentant les pales doit être coloré pour être visible (blanc sur nuages = invisible). Avis défavorable ».

Parmi les opposants, certains s'interrogent sur le caractère écologique de l'éolien : *« Croyez-vous que c'est écologique, vraiment écologique d'implanter un parc éolien à deux pas de la Rincerie, une faune et une flore remarquables ? Une zone très importante pour la migration des oiseaux ? J'ai bien grande peur que votre pâté d'éolienne ne se transforme pas en boucherie à oiseau. Ici, nous avons la chance d'avoir un paysage relativement encore naturel. Je donne donc un avis défavorable à ce projet »*.

Tandis que d'autres riverains refusent fermement l'implantation du projet : *« Pour nous, habitant à quelques 800 mètres du projet éolien et ayant des chevaux, nous ne sommes pas du tout d'accord de l'implantation. Nous avons choisi de vivre à la campagne, près de la Rincerie et de la forêt de Ballots. C'est notre choix de vie. Trop d'illusions autour du projet. Nous connaissons le dossier par cœur. Nous ne voulons aucune nuisance pour nous et nos animaux. Nous donnons un avis défavorable à ce projet »*.

Une autre personne, membre de l'ABVC, pense quant à elle qu' *« il convient d'ajouter certains points :*

- *Appréciation de la réserve de 50 k€ pour le démontage doit être étayé par la présentation de factures ou devis car l'expérience montre que les coûts de démontage sont beaucoup plus élevés.*
- *Les autres projets périphériques à celui-ci, n'ont pas été pris en compte. S'ils sont pris en compte on arrive à un « mitage » très important de cette région de la Mayenne. Et la « cohérence paysagère » sera mise à mal !*

- *L'impact sur la zone de loisirs de la Rincerie est sous-estimé. Or les collectivités territoriales sont et continueront à être importantes et structurantes pour les acteurs touristiques de la région.*

Compte tenu des affirmations positives présentes dans le dossier, il serait nécessaire qu'une réunion d'information auprès de la population concernée soit organisée sur un mode contradictoire. Notre association ABVC est disposée à y participer. Les « portes ouvertes » ne constituent pas une information objective des populations au sens du code de l'environnement. Evidemment avis très défavorable ».

Dans le même esprit, une participante, membre de l'association ABVR, exprime son désaccord « effectivement nombreuses demandes de rencontre, pour débat contradictoire entre Quenea, le Maire et la population. Celle-ci s'interroge... nuisances animales, faune et flore... Qu'en est-il de la réserve ornithologique malgré nos demandes répétées. Vu les parcs éoliens du 44, les touristes ont fui. Nuisances humaines non évoquées, ballon lumineux demandés et rien n'a été fait. Il y a-t-il que des intérêts financiers pour les propriétaires terriens, Mairie et com-com sans connaissance des enjeux ? ... Prôner l'écologie verte, nous adhérons à 100%, sauf que l'éolien à ce jour n'est pas rentable... Belle illusion. Demande de débat contradictoire ».

Pour motiver leur refus, certains font part d'un « Avis défavorable. Nuisible pour la santé ». Tandis que d'autres formulent un « Avis défavorable – car c'est – nuisible pour les chauves-souris et les oiseaux ».

Les différents supports mis en place pour permettre la libre expression des opinions, ont permis à certains de faire part de leur opposition au projet par courrier. Ainsi, explique un habitant, « Comme je ne peux pas me déplacer, je me

permets d'intervenir, suite au projet éolien de La Selle Craonnaise. Évidemment certains voient leurs avantages, quant à nous, les enfants nous empêchent de signer aucun document de terrain : 100 ha, 44 a, 65 ca, sera à vendre prochainement. Si vous voulez acheter, vous ferez ce que vous voudrez dessus. A cause de la Rincerie, la Mairie de La Selle Craonnaise nous avait pourtant interdit de construire quoi que ce soit. Et voilà Vous n'aurez pas le droit de nous imposer ces éoliennes. De notre part, refus total. En comptant sur votre compréhension, recevez Monsieur, mes salutations distinguées ».

Des participants hostiles à l'éolien sans positionnement sur le projet, tandis que d'autres formulent des interrogations

Certains participants ont exprimé des remarques voire des réflexions plus larges inspirées par le projet éolien et la démarche de concertation. Et si un participant exprime une hostilité à l'éolien terrestre en général, il ne fait pas état d'un avis clairement défavorable à l'implantation du projet sur les communes concernées : « Les usagers de la route reliant St Aignan sur Roë à la Selle Craonnaise, route qui se situe sur un plateau assez élevé permettant de jouir de vues à 360°, peuvent apprécier quotidiennement un très beau paysage de bocage sur 20 Kms à la ronde, voire plus (on peut y apercevoir le clocher du Pertre en direction du nord et même les éoliennes de Cossé, particulièrement la nuit). Ils verront donc ce plaisir gâché par l'implantation de ces 8 mâts (curieusement aucun photomontage de ce paysage n'a été proposée depuis la route dans cette étude d'impact paysager). La logique de multiplication du nombre d'éoliennes dans le contexte actuel (baisse des dotations

aux communes, politique de développement dit durable, intérêt bien compris et compréhensible des entreprises concernées), fait qu'on va assister à une banalisation de nos paysages, une sorte d'urbanisation de nos territoires ruraux. Une éolienne cela peut être considéré par certains comme un bel objet architectural ; des champs d'éoliennes, de jour comme de nuit, deviennent une pollution visuelle assez insupportable surtout que leur multiplication n'a que peu de chance d'être freinée.

Par ailleurs il n'est point besoin de sortir de Science-Po pour démontrer que le ton général de l'étude fourmille de postures et d'affirmations tout à fait orientées dans le sens du projet, parfois jusqu'à la caricature (c'est largement visible !). Seuls les habitants des 2 communes d'implantation sont consultés (sur une très courte période de congés annuels pour certains) alors que de nombreux habitants de communes avoisinantes, empruntant cet itinéraire quotidiennement sont également impactés (dont ceux de la commune de St Aignan dont une partie figure pourtant bien sur le plan de localisation de l'étude (en violet). Enfin, à qui sera restituée "la fidèle restitution de nos remarques"? Aux auteurs de l'étude ayant mandaté la Sté Courant Porteur et peut être (en les synthétisant) au préfet, décideur souverain ? Puisse un jour les groupes spécialisés dans l'éolien terrestre être aidés, au besoin par l'état, à se reconvertir dans l'éolien maritime pour faire cesser, avant qu'il ne soit trop tard, le massacre de nos paysages de France ».

Des personnes qui ne se prononcent pas sur le projet ont toutefois laissé un commentaire pour exprimer un certain nombre d'interrogations et affirmer certains éléments : « Il y a-t-il un tractage de la part de la Mairie, dans les boîtes aux lettres ? Les habitants ne semblent pas informés. Il faut

savoir que le Maire St Michel de la Roë est contre le projet. Aucune information à ce sujet, pourquoi ? ». Un autre participant constate le « Peu de retour, – tout en demandant – la population a-t-elle informée pour prendre position ? ».

Enfin, certains participants souhaitent être davantage éclairés sur l'impact visuel des éoliennes : « Madame, Monsieur, informé seulement cette semaine de votre projet de parc éolien et de la possibilité de consulter vos documents, je me suis rendu ce jour à La Selle Craonnaise. Je constate au vu de votre carte qu'en positionnant mes cartes IGN 25000 e. et le positionnement de vos éoliennes, celles-ci se trouvent en plein champ visuel de ma propriété ; avec toutes les nuisances induites, visuelles et patrimoniales. J'ai trouvé surprenant en consultant vos documents et plus particulièrement à la page 36 que vous citez bien dans les cadres patrimoniaux le château de Craon, Senonnes, La Chevronnais et autres lieux, mais que vous ne faites pas état du château de Beauchêne qui est pourtant le plus directement impacté par votre projet de La Selle Craonnaise. A mon sens, et je ne suis pas le seul de cet avis, il n'est pas nécessaire d'être classé aux Monuments Historiques pour détenir un patrimoine de valeur. Dois-je en conclure que d'une part vos services n'ont pas fait une étude patrimoniale périphérique approfondie ou que plus simplement, si le site ou le château n'est pas classé, ça ne vaut rien et que l'on ne risque pas d'être entravé par la Commission des Monuments Historiques. Je sais bien d'autre part que le lobby éolien est tout puissant et qu'au nom des énergies renouvelables le massacre du paysage est sans importance. Dans l'espoir que vous tiendrez compte de mes remarques citées plus haut, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à ma parfaite considération ».

CONCLUSION

LES ENSEIGNEMENTS DE LA DEMARCHE

Les démarches précédemment mises en place avaient permis à une partie de la population de s'informer sur le projet et d'exprimer son avis.

Avec cette concertation préalable réalisée entre le 18 Juin et 16 Juillet 2017, la société Grande Lande Energies a souhaité écouter et recueillir l'avis de ceux qui n'avaient pas eu la possibilité de s'exprimer pendant les autres démarches de concertation mises en place.

Le dispositif ainsi engagé a permis à d'autres habitants des communes concernées par l'implantation du projet de donner leur avis, et a également favorisé la diversité des points de vue sur le projet.

Il a été observé que la plupart des registres classiques d'opposition à l'éolien ont été invoqués : remise en cause des bénéfices du projet et de son potentiel, craintes pour la santé humaine et animal, perte de la valeur immobilière et inquiétudes sur les impacts paysagers et environnementaux. Pour les personnes opposées au projet, celui-ci engendrerait également des nuisances sur la faune et la flore présente dans la Base de Loisirs de la Rincerie.

Sur la nature des commentaires défavorables, il est par ailleurs constaté qu'il n'existe aucune défiance vis-à-vis du dispositif participatif. La plupart des participants semble saisir avec intérêt l'opportunité qui lui est offerte d'exprimer librement son avis selon les modalités qui lui conviennent.

Pour les personnes favorables au projet, il représente en revanche une alternative pour diversifier les sources d'énergies et contribuer à la transition énergétique, une opportunité de produire une énergie propre respectueuse de l'environnement et, par voie de conséquence, des générations futures.

Ces personnes insistent sur son bon développement (études, prise en compte des impacts, des citoyens, etc.) et la présence d'éoliennes dans le paysage rural n'est pas vue comme gênante.

Un point relevé concerne le « Dossier de consultation du projet » téléchargeable depuis toutes les pages du site Internet et mis à la disposition du public dans les mairies. Alors qu'il comprenait des informations détaillées et précises sur le projet, il a fait l'objet de 2 remarques concernant le manque de visibilité de l'impact du projet pour le château de Beauchêne et l'absence de photomontage montrant la route qui relie Saint-Aignan-sur-Roë à La Selle Craonnaise.

Au regard des moyens mis en place pour informer les populations de l'ouverture d'une période participative de libre expression des avis, et du temps relativement large (30 jours) accordé à la participation des publics, l'opportunité de faire part de son opposition ou de son adhésion au projet et de formuler un avis défavorable ou favorable était réelle. C'est pourquoi, étant donné la communication déployée, le nombre d'avis défavorables reçus (9) par rapport au nombre d'avis favorables et sans opinion (13) exprimés, il est difficile de considérer qu'une opposition massive au projet de parc éolien « La Grande Lande » existe.

Il convient enfin de rappeler que l'objectif de la démarche de faire en sorte que puisse s'exprimer librement l'opinion des habitants a été atteint.

RECOMMANDATIONS

La mise en place de l'enquête publique dans le cadre de l'instruction de la Demande d'Autorisation, encadre la prise en compte de l'opinion des riverains de manière réglementaire. La concertation préalable mise en place pour le projet de parc éolien « La Grande Lande », en amont de l'enquête publique, a offert un espace d'expression complémentaire à la population concernée par le projet et a créé une dynamique de reconnaissance des participants et de leurs différences de perception.

Désormais, il convient de tenir compte des demandes de précision ou d'amélioration du projet exprimées et auxquelles des réponses pourront être apportées par le porteur du projet. Ce, dans l'objectif de poursuivre le dialogue et d'affiner le projet de parc éolien afin qu'il soit en accord avec les attentes du territoire.

Courant Porteur recommande ainsi d'apporter des éclaircissements ou des réponses précises aux interrogations/remarques formulées par les participants et exposées ci-dessous :

- Élaborer et fournir des photomontages de la route qui relie Saint-Aignan-sur-Roë à La Selle Craonnaise ;
- Fournir des informations sur l'impact visuel du projet pour le château de Beauchêne ;

- Éclairer sur les nuisances et l'impact d'un projet éolien sur la santé animale et humaine. Faire de même concernant l'impact sur la valeur immobilière d'un bien ;
- Informer sur les normes et procédures légales de démantèlement des éoliennes à la fin de l'exploitation du projet ;
- Répondre sur la faisabilité technique et légale de mettre en place des ballons gonflables sur chaque emplacement prévu ;
- Mettre à la disposition du public les éléments relatifs à la prise en compte des zones protégées de la Base de Loisirs de la Rincerie (parc d'oiseaux, réserve ornithologique) ;
- Poursuivre les échanges avec les personnes en charge de la Base de Loisirs de la Rincerie pour identifier ensemble les impacts éventuels du projet et définir, si nécessaire, les mesures qui visent à éviter, compenser et réduire ces impacts.
- Etudier la possibilité de mettre en place un système de financement participatif.

Des demandes d'organiser « un débat contradictoire » dans le cadre d'une réunion publique d'information ont été exprimées par certaines personnes opposées au projet.

Compte tenu du faible nombre de participants qui formulent cette demande et de la crainte en revanche exprimée, par un nombre important des riverains du projet de participer à des réunions publiques² voire à toute démarche de

² 62% des participants au dispositif « porte à porte » affirment ne pas souhaiter participer aux démarches de concertation qui seraient mises en place sur le projet de parc éolien « La Grande Lande » citant notamment les tensions et conflits dans lesquels se déroulent les réunions publiques d'information.

concertation, Courant Porteur préconise de faire recours à d'autres formes de concertation et d'information que les réunions publiques pour permettre l'information, l'expression et la participation de tous.

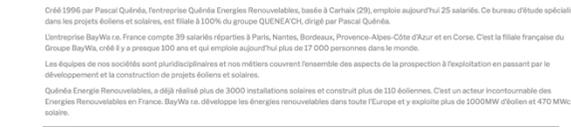
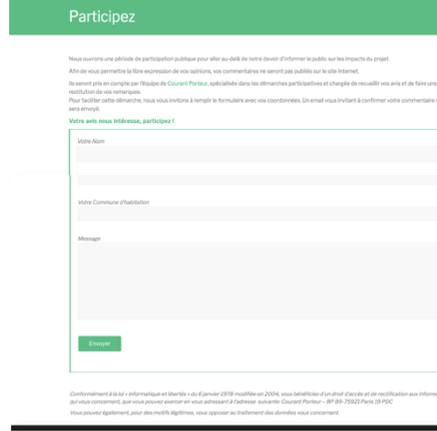
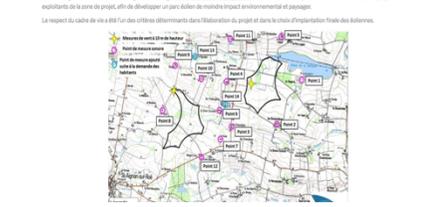
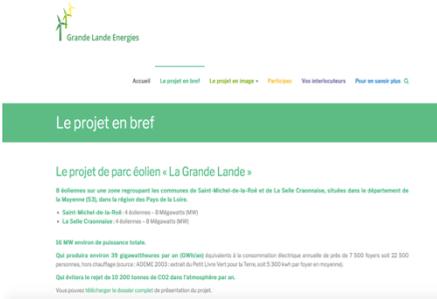
Nous recommandons également au porteur du projet de porter à la connaissance de l'ensemble de la population concernée par le projet, les réponses à toutes ces interrogations posées en publiant le rapport de la concertation préalable, et les suites données, sur le site Internet du projet.

C'est pourquoi nous recommandons de maintenir actif le site Internet du projet afin qu'il soit un moyen pérenne d'information destiné à la population tout le long du développement du parc éolien.

Enfin, et de manière générale, il est important de garder à l'esprit que les projets d'énergies renouvelables, comme tout projet d'aménagement du territoire, suscitent souvent des réticences et des craintes de la part des populations locales.

Les résistances sociales constatées lors de la démarche entreprise sont des positions à ne pas négliger dans les démarches ultérieures de développement du projet de parc éolien « La Grande Lande ».

3. APERÇU DU SITE INTERNET



4. COURRIER DU DEVELOPPEUR



COURANT PORTEUR
Mme Paola OROZCO-SOUËL
12 Rue de Thionville
75019 PARIS

Nantes, le 28 juin 2017

Objet : Demande de prolongation de la consultation sur le projet de parc éolien La Grande Lande

Madame la Directrice,

Je travaille sur le projet éolien de La Grande Lande depuis plus de 2 ans, en tant que chargée de projet pour BayWa r.e. France et en coopération avec Julie Moysan de l'entreprise Quénéa Energies Renouvelables qui développe ce projet depuis 2007.

Nous avons ouvert une période de consultation du public, mis à disposition des riverains un dossier de présentation du projet éolien La Grande Lande et offert des espaces de libre expression (en mairie et via un site Internet) afin que chacun puisse s'exprimer sur le projet, suite aux recommandations issues de l'étude Porte à Porte que la société Courant Porteur a réalisée en début d'année 2017.

Cette démarche de consultation initialement prévue pour 15 jours, nous souhaitons la prolonger de 2 semaines après discussion et accord avec les élus de Saint-Michel-de-la-Roë et La Selle Craonnaise, les 2 communes d'accueil du futur parc éolien. Nos derniers échanges avec les riverains du projet, notamment avec ceux qui nous ont demandé, lors d'événements précédents (réunions publiques, permanences en mairie ou porte à porte), d'être tenus informés régulièrement sur le projet, motivent aussi cette intention.

En effet, tous avaient connaissance de la démarche en cours et étaient satisfaits de la mise en place de cette période de consultation. La majorité avait d'ailleurs consulté le dossier de présentation du projet en mairie ou sur le site Internet. Par contre aucun d'entre eux n'avait donné son avis sur le projet et seuls quelques-uns comptaient le faire.

Ainsi, voilà le type de retour que nous avons eu : « je suis pour le projet alors je n'irai pas faire de remarques » ou « si j'avais un reproche à faire au dossier je m'exprimerais, mais là je n'ai rien à dire ». Pour ces personnes, une non-participation est en réalité l'expression d'un avis neutre ou favorable. Aussi, « la peur du qu'en dira-t-on » a été exprimée par quatre personnes ouvertes à l'implantation du projet éolien La Grande Lande, lesquelles nous ont clairement dit qu'elles ne participeraient pas à la concertation à cause des pressions faites par les opposants.

Nous regrettons cette situation et souhaitons, étant donné les retours positifs que nous avons eus sur la démarche de concertation mise en place et la demande de prolongation des élus, voir avec vous quelles sont les modalités à envisager pour prolonger la consultation publique.

En attendant un retour de votre part, nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement et je vous prie d'agréer, Madame, mes sentiments les meilleurs.

Gwenaél VERGER, *Chef de Projet éoliens*

BayWa r.e. France SAS | 50 Ter. rue de Malte | 75011 Paris | Téléphone +33 (0)1 55 31 49 80 | Fax +33 (0)1 55 31 49 88
info@baywa-re.fr | www.baywa-re.fr | S.A.S. au capital de 200.000 € | Numéro d'identification : 503 450 462 RCS Paris